

## Compte rendu de séance

### Séance du 15 Octobre 2015

L' an 2015 et le 15 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DAVID Éric Maire

**Présents** : M. DAVID Éric, Maire, Mmes : BELLEGUIC Marianne, BOURGEOIS Brigitte, DEHOUX Marie-Aude, GASTÉ Nelly, HENRY Bénédicte, POISSON Christine, MM : BAZEAU André, CHOISY Frédéric, CROSNIER Jérôme, DOBER Louis, ORY Charles, RANNOU Mickael

**Excusés** :M. CHATAIGNIER Michel (procuration à Mme DEHOUX Marie-Aude)

**Absents** :Mme GERVAIS Stéphanie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 08/10/2015

**Date d'affichage** : 08/10/2015

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de La Flèche

le :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BELLEGUIC Marianne

### **Objet(s) des délibérations**

#### **Assurances**

réf : 15-10-2015-01

Monsieur le Maire présente les différents tarifs proposés par Allianz, Groupama et MMA.

Après discussion, le Conseil Municipal retient les propositions de MMA pour l'assurance des véhicules, des bâtiments, de la responsabilité et de l'auto-mission.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention :0

#### **Conteneurs semi-enterrés stade**

réf : 15-10-2015-02

Le maire explique qu'une réflexion est en cours pour installer un conteneur semi-enterré pour le verre au stade. Il expose que le coût du conteneur à la charge de la commune serait de 1519 € HT. Le génie civil serait aussi à la charge de la commune mais son prix n'est pas connu. Afin d'avoir le prix global de cette installation, ce point est renvoyé au Conseil Municipal du 12 novembre prochain.

#### **Droit de préemption urbain**

réf : 15-10-2015-03

1 - La SCP GARBAN / LAGUERIE /HERVE, notaires à Luché Pringé est chargée de la vente de la parcelle ZR 270 appartenant à M. et Mme THEROUIN et a demandé si la commune désirait exercer son droit de préemption urbain ( DPU 20150009 ).

Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation a répondu que la Commune du Bailleul ne désirait pas préempter.

2 - François GOURET, notaire à Baugé est chargé de la vente de la parcelle AB 45 appartenant à M. et Mme SALE et a demandé si la commune désirait exercer son droit de préemption urbain ( DPU 20150010 ).

Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation a répondu que la Commune du Bailleul ne désirait pas préempter.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Maire .

### **SPANC**

réf : 15-10-2015-04

Mme Poisson, adjointe, informe le Conseil Municipal que les tarifs du SPANC changent à compter du 5 octobre 2015 :

- Installation d'assainissement non collectif existante :
  - Contrôle de Bon fonctionnement : 72 €
  - Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière
- Construction ou réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif
  - Contrôle de conception : 56 €
  - Contrôle de réalisation (1ère visite) : 80 €
  - Contrôle de réalisation (2ème visite et suivante) : 40 €

Le Conseil Municipal prend acte de ces nouveaux tarifs

### **Accueil de réfugiés**

réf : 15-10-2015-05

Mme Henry expose le contexte actuelle et les possibilité d'accueil d'une famille de réfugiés sur la commune. La croix rouge prendrait en charge la majeure partie des frais.

Le Conseil Municipal, suite à un vote à bulletin secret, décide d'accueillir une famille sur la commune.

Pour : 6

Contre : 3

Abstention : 5

### **Complément de compte-rendu:**

- Mme Henry présente les coûts école /garderie pour l'année scolaire 2014/2015
  - Côté d'un élève de primaire : 104,34€
  - Côté d'un élève de maternelle : 1 127,01 €
  - Côté de la garderie : 17 865,72 € dont 10 485,63 € à la charge de la commune
  - Côté de la cantine : 59 926,95 € pour 16 720 repas servis dont 4 681, 60 €
- M. David fait un point sur le transports scolaire, la carte coûte 96 € aux familles mais coûte 1000 € à la collectivité
- Un travail sur la mutualisation est actuellement en cours à la communauté de communes
- Mme Poisson évoque les chèques collèges qui sont très peu utilisés, une information aux associations sera effectuée.
- Le statut des élus a évolué le 1er mars 2015
- Prochaines réunions de Conseil Municipal
  - 12 novembre
  - 10 décembre

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 16/10/2015  
Le Maire  
Éric DAVID